

Le mot du Maire

Voilà six mois que nous sommes entrés dans la nouvelle Communauté de Communes de Lacq.

Vous avez certainement reçu plusieurs magazines vous informant des nouvelles décisions et des compétences reprises. Les nouvelles commissions sont en place, je suis moi-même élue à la commission animation du territoire. Le premier budget, qui se veut solidaire, a été voté en mars.

La compétence voirie reprise par la fusion est en action. Vous avez pu apercevoir sur les chemins communaux les différents agents pour le désher-

bage, le curage des fossés ou le balayage.

Pour notre commune le programme retenu cette année concerne la D9 : aménagement du virage et du carrefour de la Vierge et en projet le carrefour D9 - D109, ceci pour une meilleure sécurisation des usagers riverains, au vu du trafic routier conséquent.

J'espère que le département délibèrera le plus rapidement possible pour la réalisation de ces deux projets.

Notre budget est consacré à la réalisation de la Mairie et des logements, investissement lourd, ambi-

teux mais réaliste. En recettes, les subventions, le remboursement FCTVA, et l'emprunt l'équilibrent. On retrouve un investissement moins important que lors du budget précédent dû aux travaux terminés en septembre 2010 de la salle de classe.

Nous devons rester prudents sur les dépenses de fonctionnement.

Ce bel ensemble sera totalement réalisé et opérationnel en fin d'année, nous l'espérons.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons un bon été et de bonnes vacances ensoleillées à tous.

Sommaire

<i>Le budget</i>	2
<i>Les taxes</i>	
<i>Redevance assainissement</i>	3
<i>Voirie 2011</i>	
<i>Bâtiments</i>	4
<i>Guide pratique urbanisme</i>	4 5 6
<i>Informations diverses</i>	6
<i>La page des Associations et de l'école</i>	7
<i>Le coin détente</i>	8

Quelques rappels....

Horaires d'ouverture de la mairie :

- lundi et jeudi de 8h30 à 12h

Permanence téléphonique :

- vendredi de 8h30 à 12h

Permanence de Mme le Maire :

- jeudi de 18h30 à 19h30

Congés d'été de la secrétaire :

du 1er au 17 août inclus (mairie fermée)

Collecte des ordures ménagères :

1 fois par semaine le mercredi matin

Collecte du tri sélectif (caissettes jaunes) : 1 mercredi sur deux (cette année,

semaines impaires)

Mini-déchetterie : mardi et jeudi de 15h à 18h l'été, de 14h à 17h l'hiver

Containers station d'épuration : uniquement verre, papiers, ordures ménagères et tri sélectif.

Malgré l'affichage, malgré les rappels, on trouve encore trop souvent des dépôts illicites à même le sol ! (voir photos p6).

Compostage : Mise à disposition gratuite d'un composteur livré à domicile par la CCL. Appeler le 05 59 60 03 46.

Dans ce numéro :

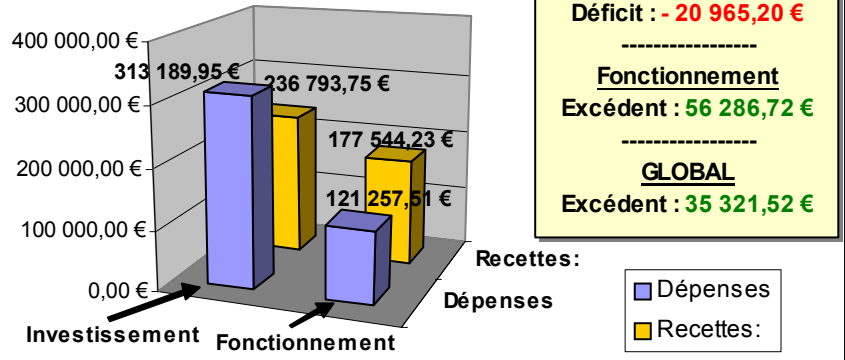
- Taxes locales en légère augmentation
- Redevance assainissement collectif inchangée
- Panneaux des noms de voies
- Projets «Virage de la Vierge» et Carrefour D9-D109
- Bilan contrôle assainissement non collectif
- Concert de musique classique le 22 juillet à 21h à l'église

Budget 2011

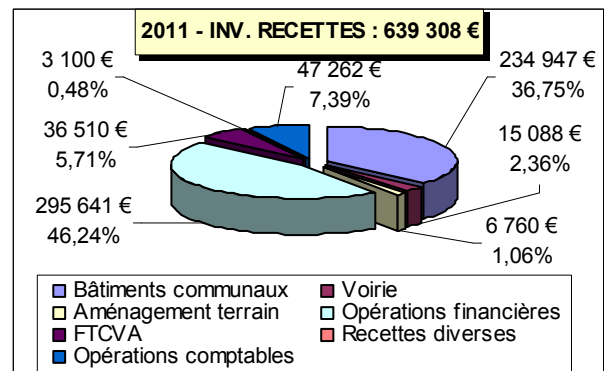
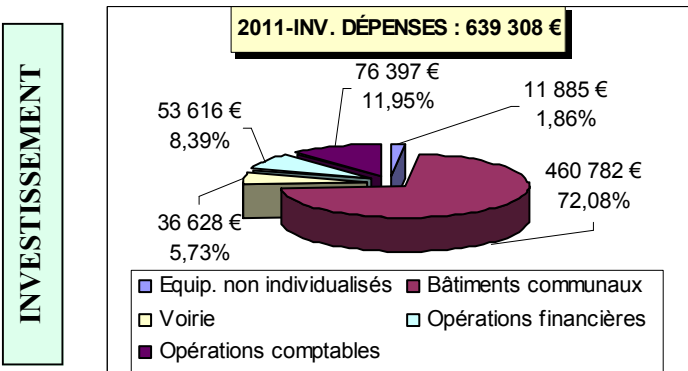
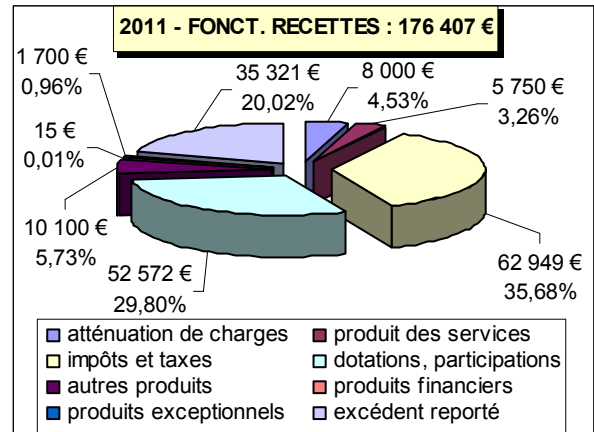
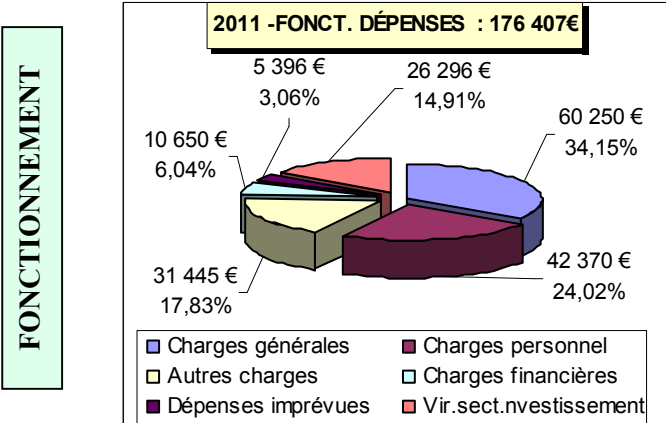
COMPTE ADMINISTRATIF 2010

RAR = Reste à réaliser	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	313 189,95 €	121 257,51 €
RAR	487 210,00 €	
Recettes	236 793,75 €	177 544,23 €
RAR	542 641,00 €	
Résultat de clôture	-20 965,20 €	56 286,72 €
RESULTAT GLOBAL	35 321,52 €	

Compte administratif 2010



BUDGET PRIMITIF 2011



FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2011

TAXES	TAUX 2010	TAUX 2011	Bases prévisionnelles 2011	Estimation produits 2011
Taxe d'habitation	9,75 %	9,95 %	231 500 €	23 034 €
Foncier bâti	5,75 %	5,87 %	152 800 €	8 969 €
Foncier non bâti	47,96 %	48,94 %	16 000 €	7 830 €
TOTAL				39 833 €

**Les taux d'imposition (part communale) sont augmentés cette année :
+ 2% sur les trois taxes**

SERVICE ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif 2010 :

Investissement : dépenses et recettes.....5 207,00 €

Fonctionnement : dépenses et recettes.....37 458,00 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2011

La redevance assainissement 2011 basée sur la consommation eau 2010 est fixée comme suit :

(Pour information, la taxe pollution prélevée par l'agence Adour-Garonne est passée de 0,104 €/m³ en 2010 à 0,157 €/m³ en 2011)

**Redevance
Inchangée
en 2011**

	2010	2011
Terme fixe	34.51 € H.T	34.51 € H.T
Prix du mètre cube d'eau consommé	0.76 € H.T.	0.76 € H.T.

Voirie 2011

Une cartographie complète du réseau communal de la CCL

Ne vous étonnez pas si vous voyez passer dans quelque temps des voitures équipées de caméras et d'un appareillage sophistiqué.

La CCL a entrepris une cartographie complète de la voirie des 47 communes. Cette étude qui prendra quelques mois, servira de base de travail pour la détermination des priorités

Signalétique

Les panneaux des noms de voies sont terminés.

Les services techniques de la CCL vont les mettre en place sous peu.

Dans un deuxième temps, les numéros des maisons (numérotation mé-

trique) seront commandés. Ils vous seront livrés dès qu'ils seront disponibles.

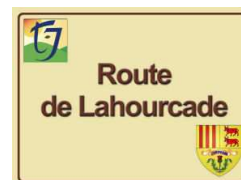
Chacun aura ainsi une adresse «officielle» qui sera transmise aux services du SDIS (pompiers) et de

travaux à venir en matière de voirie. La communauté a été découpée en 6 secteurs sous la responsabilité d'un technicien par secteur. Les futurs travaux seront décidés par la municipalité en coordination avec ce technicien.

A la suite de la fusion, la voirie est désormais de la compétence de la Communauté de Communes de Lacq.

La Poste.

Voici un panneau à titre d'exemple :



Sécurisation « côte de la Vierge »

Le projet sera réalisé cette année. Du moins, cela nous a été promis.

Dans son budget, la CCL a voté 50 000 € (rappel : c'est la CCL qui a maintenant la compétence voirie).

Le reste sera pris en charge par le Conseil Général.

Madame le Maire a alerté le nouveau président du Conseil Général sur l'urgence de cette réalisation compte tenu de la dangerosité de la D9 pour les riverains en raison du trafic de plus en plus important.

Deux versions sont envisagées selon

que les acquisitions de terrain nécessaires seront ou non réalisées.

Dans le premier cas, le projet inclura un parking en face des maisons.

Nous attendons impatiemment la décision du Conseil Général.

Carrefour D9-D109

Cet autre « point noir » dans le village va faire l'objet d'un réaménagement par le Conseil Général.

La commune avait acquis un petit

bout de terrain lors de la vente de deux lots, justement en prévision de ces aménagements.

Une étude est en cours.

Nous espérons que d'ici la sortie de notre prochain numéro nous disposerons de davantage d'informations.

A suivre...

Bâtiments

Le point sur les travaux de la mairie

Le chantier avance régulièrement.

Le toit et les façades sont terminés, la plupart des menuiseries sont posées.

Les plafonds et les cloisons des deux appartements sont terminés. Toutes les gaines électriques sont passées, la plomberie est en cours.

Avant de finaliser les appartements, il a été décidé de terminer d'abord le rez-de-chaussée. En effet, il ne nous a pas semblé judicieux d'installer les futurs locataires au-dessus d'un chantier en cours.

Plaquistes, électriciens, plombier sont à pied d'œuvre à la mairie.

Le chantier a un peu d'avance sur le planning. Si tout va bien, tout sera terminé mi-décembre... ou plus tôt ?...



Réfection des menuiseries extérieures de la salle communale

Les menuiseries extérieures de la salle communale sont vétustes et ne répondent plus aux normes en matière d'économie d'énergie.

Il a été décidé de changer la porte d'entrée et les deux premières fenêtres.

Après consultation, l'entreprise Feugas, mieux disante, a été retenue.

Dans le cadre de sa politique énergétique appliquée au secteur des bâtiments, la Communauté de Communes de Lacq aide financièrement par le biais d'une convention

de partenariat sur l'efficacité énergétique, les communes engageant des travaux pour une meilleure maîtrise de la demande d'énergie et le développement des énergies renouvelables sur l'ensemble de leur patrimoine bâti existant.

Cette convention a été signée avec la CCL qui nous accorde une subvention de 70% du montant hors taxe des travaux.

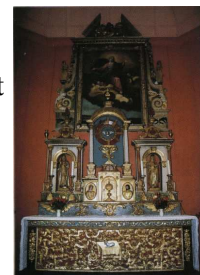
La pose est prévue début juin. Peut-être sera-t-elle terminée au moment où vous lirez ces lignes ?

Récolement des objets classés de l'église

Le ministère de la Culture a fait procéder au récolement des objets mobiliers et monuments historiques de l'église. Une Conservatrice a fait l'inventaire des objets classés, a enregistré leur présence et leur état.

Ces éléments classés sont au nombre de quatre :

- l'autel-retable principal, son tableau et son cadre,
- le fauteuil de célébrant,
- le tabernacle-retable latéral (bas-côté nord),
- la statue de la Vierge (bas-côté nord).



Guide pratique : tout savoir sur les documents d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme (CU)

Il fournit une information fiable sur les dispositions d'urbanisme applicables à un terrain.

Il existe deux types de CU :

- **CU de simple information** pour connaître les dispositions d'urbanisme, les restrictions administratives, l'existence de servitudes et la liste des taxes et participations.

- **CU pré-opérationnel** pour connaître la faisabilité d'un projet sur une parcelle. Il indique, en plus du CU d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet et donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain.

Le formulaire est à retirer à la Mairie ou à télécharger -

**Les imprimés sont aussi téléchargeables sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>
C'est désormais la CCL qui instruit les dossiers.**

(Cerfa n°13410*01).

La demande doit être complétée par un dossier constitué de documents dont la liste figure sur la notice.

Le dossier complet est à déposer en Mairie et fourni en :
- *deux exemplaires pour le CU de simple information,*
- *quatre exemplaires pour le CU pré-opérationnel.*

Le délai d'instruction maximum est fixé à :

- *1 mois pour le CU de simple information,*
- *2 mois pour le CU pré-opérationnel.*

La **durée de validité** du CU est de **18 mois** à compter de sa délivrance, durée qui peut être prolongée d'une année si les règles d'urbanisme n'ont pas été modifiées

Le permis de construire (PC)

Il est obligatoire dans les cas suivants :

- Construction ou agrandissement ayant pour effet de créer plus de 20 m² de surface hors œuvre brute (S.H.O.B.),
- Changement de destination accompagné d'une modification de l'aspect extérieur d'une construction ou des structures porteuses,
- Modification du volume du bâti et création ou agrandissement d'une ouverture sur un mur existant,
- Piscines non couvertes (bassin supérieur à 100 m²),
- Piscines couvertes si la couverture est à plus de 1,80 m de hauteur.

Le formulaire est à retirer à la Mairie ou à télécharger :

- Cerfa n°13406*01 (nouvelle maison individuelle ou tous travaux sur maison existante),
- Cerfa n°13409*01 (autres travaux de construction ou d'aménagement).

Si le projet nécessite d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, il est possible d'en faire la demande directement sur le formulaire.

La demande doit être complétée par un dossier constitué de documents dont la liste figure sur la notice.

Le dossier complet est à déposer en Mairie en quatre exemplaires. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés dans le cas de consultations de services.

Le **déla**i d'instruction de base est fixé à **deux mois**,

La déclaration préalable

Elle est obligatoire dans les cas suivants :

- Construction ayant pour effet de créer une Surface Hors d'Oeuvre Brute (S.H.O.B) supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,
- Ravalement et travaux entraînant un changement d'aspect extérieur,
- Changement de destination d'un bâtiment, même lorsque celui-ci n'implique pas de travaux.
- Transformation de plus de 10 m² de SHOB en SHON (Surface Hors d'Oeuvre Nette),
- Piscine non couverte dont le bassin est supérieur à 10 m² et inférieur ou égal à 100 m², ou celle dont la couverture, fixe ou mobile, est inférieure à 1,80 mètre de haut,
- Construction d'une hauteur supérieure à 12 mètres de haut sans création de SHOB,
- Lotissement créant un ou deux lots ou division fon-

Le permis de démolir

Il est obligatoire avant tous travaux de démolition.

(s'il y a reconstruction, il peut être intégré au permis de construire).

Le formulaire est à retirer à la Mairie ou à télécharger

entre temps. Cette prorogation doit être demandée deux mois avant l'expiration du certificat.

pour une demande de permis de construire de maison individuelle et ses annexes, et à **trois mois** pour une demande de permis de construire pour un autre projet.

Des délais supplémentaires sont possibles dans le cadre de consultation de services (1 à 6 mois selon les cas).

Une fois l'autorisation obtenue, le pétitionnaire doit afficher sur le terrain les renseignements afférents au permis de construire. Ces derniers doivent être visibles depuis la voie publique.

Le permis de construire est valable deux ans et peut être prorogé d'une année si la demande a été faite au plus tard deux mois avant la date d'échéance.

Il faut savoir que :

Si les travaux n'ont pas commencé dans les deux ans de l'obtention du permis de construire, ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an, le permis de construire devient caduc. Une nouvelle demande est à solliciter.

Le recours à un architecte est obligatoire pour :

- toute construction autre qu'agricole dont la surface de plancher hors œuvre nette excède 170 m²,
- une extension de construction autre qu'agricole dont la surface de plancher hors œuvre nette, cumulée à la surface existante excède 170 m²,
- une construction à usage agricole dont la surface de plancher hors œuvre brute excède 800 m².

cière.

Le formulaire est à retirer à la Mairie ou à télécharger (Cerfa n°13702*01, Cerfa n°13703*01, Cerfa n°13404*01 selon les cas).

La demande doit être complétée par un dossier constitué de documents dont la liste figure sur la notice.

Le dossier complet est à déposer à la Mairie en deux exemplaires. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés dans le cas de consultations de services.

Le **déla**i d'instruction de base est fixé à **un mois** ; cependant si le projet est soumis à consultation de services, un délai supplémentaire d'un mois est appliqué.

La déclaration préalable est valable deux ans et peut être prorogée d'une année si la demande a été faite au plus tard deux mois avant la date d'échéance.

(Cerfa n°13405*01).

Le dossier complet est à déposer à la Mairie, accompagné des pièces nécessaires à son instruction.

Le **délaï d'instruction** est de **2 mois**. Une fois l'autorisation obtenue, le pétitionnaire doit afficher, sur le terrain, les renseignements afférents au permis de démolir. Ces derniers doivent être visibles depuis la voie

Le permis d'aménager

Il est obligatoire dans les cas suivants :

- Lotissements créant plus de deux lots avec la réalisation de voies et espaces communs,
- Aménagement de camping, aires de stationnement...

Le formulaire est à retirer à la Mairie ou à télécharger (Cerfa n°13409*01).

La demande doit être complétée par un dossier constitué de documents dont la liste figure sur la notice.

publique.

Le permis de démolir est valable deux ans et prorogable 1 an si la demande est faite au plus tard deux mois avant la date d'échéance.

Le dossier complet est à déposer à la Mairie en *quatre exemplaires*. Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés dans le cas de consultations de services.

Le **délaï d'instruction** de base est fixé à **trois mois** ; cependant si le projet est soumis à consultation de services, un délai supplémentaire est majoré (1 à 6 mois).

Le permis d'aménager est valable deux ans et peut être prorogé d'un an si la demande a été faite au plus tard deux mois avant la date d'échéance.

Nouvelles en vrac

Bilan du contrôle des installations d'assainissement non collectif

Le diagnostic des installations existantes d'assainissement non collectif s'est déroulé l'année dernière. Sur 62 installations contrôlées, le bilan de conformité donne les résultats suivants :

- dispositifs **ACCEPTABLES** en bon état de fonctionnement : **3** soit **5 %**,
- dispositifs **ACCEPTABLES EN L'ETAT** mais insuffisant : **14** soit **23 %**,
- dispositifs **NON-ACCEPTABLES** - travaux à prévoir : **35** soit **56 %**,
- dispositifs **NON-ACCEPTABLES** - travaux urgents : **10** soit **16 %**.

17 foyers ont reçu une notification de travaux à réaliser dans les quatre ans.

SDEPA : sécurisation réseau électrique

Les travaux de remplacement des fils nus par du torsadé des postes Crouseilles, Prat/Dufau et Miramon/Arricau sont terminés.

Il reste encore quelques points à sécuriser.

Transport à la demande

La CCL réfléchit à l'organisation d'un service de transport pour les personnes sans véhicule. Ce service pourrait être organisé deux fois par semaine. Etude en cours...

Déchets : toujours de l'indiscipline, hélas !



C'est pourtant affiché sur les conteneurs : à gauche, le tri sélectif, à droite, les ordures ménagères.

Que font ces cartons et ce polystyrène là, alors que la déchetterie est à 500m ?

Dernière minute : devant ces incivilités répétées, il est envisagé d'enlever les containers OM et Tri sélectif.



Concert à l'église le 22 juillet

Dans le cadre des Rencontres Estivales en Cœur de Béarn, un concert de musique classique aura lieu le **22 juillet 2011 à 21 heures**.

Au programme **Karine Verdu**, soprano, accompagnée de son pianiste.

Travaux à l'église

Des travaux indispensables de réparation ont été entrepris.

Le toit côté nord a été réparé.

Le plâtre le long de l'escalier de la tribune a été remis en état.

Solutions du n° précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	E	T	R	O	U	C	H	K	A
2	E	P	A	I	S	S	E	U	R	S
3	R	A	I	D	E		B	R	I	S
4	M	U	R	E		L	U	L	L	I
5	I	L	E		S	E		A	L	E
6	S	E		S	A	V	O	N		T
7	S	T	R	A	T	E		T	O	T
8	I	T	A	L	I	E	N	S		E
9	V	E	T	U	E		E		L	E
10	E	S	S	E		E	Y	R	A	S

Le coin des Associations et l'école

Le Comité d'Animations

C'est un programme bien chargé que vous propose cette année le comité d'animation pour les fêtes du village.

En effet, 4 jours de fêtes sont prévus :

- le 12/08 : Projection d'un film dans le cadre du Ciné-toile (sous réserve de l'accord du Conseil Général)

- le 13/08 : Loto Jackpot

- le 14/08 : Repas spectacle

Los Esbarrits

Cette année les Esbarrits ne vous enchanteront pas avec la fête de la musique.

Nous sommes invités à participer au festival de Calella en Espagne ce mois de juin, puis nous sommes attendus pour une soirée concert dans les Landes début juillet.

L'école

Sortie au cinéma - Lundi 2 Mai

«Bonobos» raconte l'histoire de Béni, un petit bonobo. Au cœur d'une forêt équatoriale du Congo, des braconniers ont tué et mangé sa mère et ont vendu le petit comme animal de compagnie. Ses propriétaires le maltraitent et ne le nourrissent pas correctement.

Claudine, la directrice du centre «Lola ya bonobo» («le Paradis des Bonobos») le recueille.

Un bilan médical révèle sa mauvaise santé. On lui donne une maman parce qu'un bonobo sans tendresse ni amour se laisse mourir de chagrin. Il ne fait pas confiance aux humains mais, petit à petit, il s'adapte et se fait un ami, Happy.

Claudine se retrouve confrontée à un problème : dans son centre il y a trop de Bonobos, elle est obligée de relâcher des Bonobos dans leur espace naturel. Pour s'assurer que les braconniers ne les chasseront pas, elle rencontre les gens d'un village qui ne chassent pas les Bonobos et qui lui promettent de les protéger. Béni et Happy sont sélectionnés pour aller dans l'enclos des adultes. Les tests et les apprentissages durent plusieurs années : les plus débrouillards sont choisis pour retrouver leur milieu naturel.

Le grand jour arrive : Claudine relâche ses protégés, mais ne part pas tout de suite, pour jouer une dernière fois avec eux et observer si les Bonobos sauvages les acceptent.

Le film se termine par un moment émouvant : Béni revient vers Claudine pour un dernier câlin, un dernier au revoir.

Les Bonobos ne sont présents qu'au Congo : ils sont très peu nombreux. Il faut les protéger des braconniers qui les chassent pour leur viande. Il faut tout faire pour éviter qu'ils ne disparaissent.

- le 15/08 : Messe, marché artisanal, dégustation de Jurançon.

Le programme complet vous sera remis lors des quêtes effectuées par les jeunes du Comité. Nous vous remercions d'ores et déjà pour l'accueil qui leur sera réservé.

Le Comité d'animations vous souhaite de très belles fêtes.

Un peu de travail en perspective!

Par contre n'oubliez pas notre rendez vous des "Castanhas e borret" en novembre. Nous serons toujours très heureux de vous faire passer une bonne soirée.

Adishatz Amics de Cardesse.

A la boulangerie-pâtisserie Noël

Après le film, nous avons visité la Boulangerie Pâtisserie Noël. M. Noël nous a très bien accueillis !

Nous avons commencé par l'atelier de pâtisserie où les pâtisseries faisaient des croissants. Ensuite, nous avons vu la chambre de pousse, là où le pain «pousse» pendant la nuit. Enfin, nous avons vu les machines, selon les étapes de fabrication du pain : le pétrin, qui sert à pétrir le pain ; la balancelle, qui sert à peser le pain ; la diviseuse, qui sert à diviser la pâte en petits morceaux ; la façonneuse, qui sert à allonger le pain et à lui donner sa forme ; la chambre de pousse ou chambre de fermentation, qui sert à laisser lever la pâte ; et la cuisson, qui sert à cuire, évidemment.

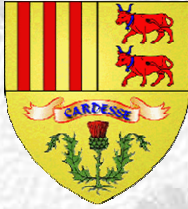
Le pain cuit dans un four électrique. Le boulanger nous a expliqué que le temps de cuisson (20 à 30 minutes) varie selon la météo, quand il pleut, il faut le cuire plus longtemps.

Après, Mr Noël nous a dévoilé toutes les sortes de céréales utilisées pour la confection du pain : blé, orge, avoine, seigle, riz, épeautre, sésame, millet, sarazin, lin, maïs. Puis, il nous a donné du pain : de campagne, une baguette, pain aux céréales, pain au gingembre et un pain de tradition. Son pain était vraiment succulent ! Pour finir cette matinée en beauté, nous sommes allés à la bibliothèque.

A la récréation de l'après-midi, nous avons fait des tartines avec le pain de M. Noël et la crème fraîche que les cycles 1 et 2, qui travaillaient sur le lait, avaient fabriquée : on s'est régalés ! Le soir, la maîtresse a donné à chaque élève un sachet avec un échantillon de chaque pain qui restait.

Nous remercions vivement M. Noël pour son accueil et sa générosité.

Lisez aussi l'article personnel d'Emilie Carré dans la page supplémentaire (recto/verso).



Mairie de Cardesse

Rédaction et mise en page
Commission Information du
Conseil Municipal

Tél.: 05 59 21 33 14

Fax: 05 59 21 28 65

Email: mairie-cardesse@wanadoo.fr

Retrouvez-nous
sur le Web
cardesse.ccmonein.com

DATES A RETENIR :



- ⇒ 24-06-2011 : Fête de l'école. Spectacle, repas (8 € - inscriptions à l'école)
- ⇒ Moto verte : 1er week-end de juillet
- ⇒ 22-07-2011 : Concert de musique classique à l'église : Karine Verdu, soprano, et son pianiste.
- ⇒ Fêtes du 15 août organisées par le Comité d'Animations.
- ⇒ Soirée châtaignes-bourret des Esbarrits comme chaque année mi-novembre

Le coin loisirs détente

Hampe grillée à l'aigre doux, poêlée de coeur d'artichauts

Pour 4 personnes

- Préparation : 30 minutes
- Cuisson : 30 minutes

Ingrédients :

- 4 morceaux de hampe de 130 g chacun,
- 6 fonds d'artichauts,
- 2 tranches d'ananas,
- 4 échalotes,
- 1 bouquet de cerfeuil,
- 10 cl de vinaigre de vin,
- 1 cuillère à soupe et demi de sucre cassonade,
- 2 cuillères à soupe d'huile,
- 40 g de beurre,
- Sel et poivre du moulin.



Préparation :

Couper les tranches d'ananas en petits cubes, hacher les échalotes.

Les mettre dans une casserole avec le vinaigre et le sucre.

Faire cuire à feu doux pendant 30 minutes jusqu'à obtenir 1 chutney liquide.

Faire cuire les fonds d'artichauts 8 à 10 minutes dans de l'eau bouillante salée.

Les égoutter, les rafraîchir sous l'eau froide, puis les couper en morceaux.

Les faire dorer dans le beurre dans une poêle, saler, poivrer.

Hors du feu, ajouter le cerfeuil haché.

Assaisonner les morceaux de hampe, les faire cuire à la poêle ou sur le gril, 1 à 3 minutes de chaque côté dans l'huile, selon le degré de cuisson souhaité.

Servir aussitôt avec la sauce aigre-douce et les artichauts.

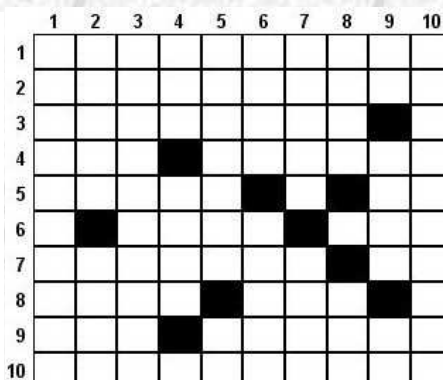
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Siège; 2. Personne en balade; 3. Patrie de Schubert; 4. Grande en Amérique - Mainte-
nue; 0. Présentes - Et coutumes; 6. Peuvent souvent parler d'amour - Règles; 7. En asile - Conjonction; 8. Utilisés par le chimiste - Cadeau; 9. En Hollande - Approuve; 10. Dynastie asiatique

Verticalement :

1. Grecs; 2. Le Moyen Âge en pendit une -



Son oeuf est célèbre; 3. Formes arrondies; 4. Compagnon de Mahomet - Non réglées; 5. Ecrivain français - Se promène; 6. Félin - Désastre an XIXe; 7. Pandit - Expressions solitaires; 8. Assassiner - On l'aime douillet; 9. Sur la Tille - Obtenues - Creux pour la couture; 10. Font loi
(Solution dans le prochain numéro)